Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260321-2026_2_20-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_2_20

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU-BERDER, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Daphné HERMES, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Laëtitia MARREC, James TESSON, Kira ZAYTSEVA, Gaëlle QUERE, Roméo AUNAY, Geneviève WACK, Franck WALLON, Mélanie MALEUVRE et Loïc TOURBOT.

Excusé : Amar HEDDADI (donne pouvoir à Stéphane HERVOIR)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LE BOURDON

Date de convocation : 16 mars 2026

Objet :
CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Sous la présidence de Stéphane HERVOIR, élu maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article unique **: décide la création de 5 postes d'adjoints.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre LE BOURDON